



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

NOTE FINANCIÈRE

Épreuves jeunes chevaux & poneys
Épreuves régionales et inter-régionales



2021

Créée le 4 mars

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



1 GENERALITES

1.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2021. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site www.shf.eu. Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le montant de l'adhésion à la SHF pour une année civile est de 50 €.

Les dotations détaillées dans la présente note financière concernent les primes allouées aux chevaux et poneys autorisés à concourir dans les épreuves SHF.

Le montant des primes allouées aux finales pourra faire l'objet d'ajustement en fonction de la somme globale versée sur les concours régionaux et interrégionaux.

1.2. Forfait, engagement terrain, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

1.2.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 23.2.3).

1.2.2. Engagement terrain toutes épreuves et rattrapage des épreuves SHF-Vidéo

Les conditions d'engagement terrain et de rattrapage pour les épreuves SHF-Vidéo sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

Les pénalités d'engagement terrain et de rattrapage pour les épreuves SHF-Vidéo sont les suivantes :

Epreuves	Montant
CSO Cycle Classique Formation	Montant de l'engagement + 10 €
CSO Cycle Classique Qualification	Montant de l'engagement + 20 €
CSO Cycle Libre	
CCE, DRESSAGE, HUNTER, ENDURANCE, ATTELAGE, Jeunes poneys	

1.2.3. Changement d'épreuves ou de cheval/poney

Les conditions de changement d'épreuve ou de cheval/ poney sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

En Cycle Classique et Cycle Libre, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau inférieur, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.

En Cycle Classique Formation et Qualification et en Hunter, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau supérieur ou égal, les conditions financières sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé
- Cycle Classique Formation : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 10€
- Cycle Classique Qualification et Cycle Libre : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 20€

1.2.4. Rattrapage d'engagement (hors SHF-Vidéo)

Les conditions de rattrapage sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2). Elles sont applicables uniquement sur les épreuves de Dressage et CCE régionales fermées aux engagements terrain et les Finales Nationales.

Les rattrapages d'engagements sur les épreuves de CIR sont du montant de l'engagement majoré de 20€.

Ces pénalités sont plafonnées à 100 €.

1.3. Primes et surprimes

Chaque épreuve bénéficie d'une dotation propre répartie de manière non discriminatoire entre les chevaux qui y participent. Les épreuves régionales de Cycle Classique de Concours Complet, Dressage donnent lieu à l'allocation de surprimes selon les modalités définies ci-après.

2 SAUT D'OBSTACLES

2.1 Engagements

Concours régionaux et interrégionaux

En Euros	Epreuves Régionales	Epreuves interrégionales (tarif pour 2 épreuves)	
Formation 1	15		
Formation 2	15		
Formation 3	15		
Formation 4	15		
4 ans Qualification	30	70	
5 ans Qualification	45	100	
6 ans Qualification	55	120	
Cycle libre 1 - 0,95m	20	40	
Cycle libre 2 - 1,05m	20	40	
Cycle libre 3 - 1,15m	20	40	

2.2 Dotations et répartition des points

2.2.1 Cycle Classique Formation, ASB et Cycle Libre : Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage

Elles concernent les épreuves de Cycle Classique Formation et les épreuves de cycle libre 1, 2 et 3 à l'exception des deuxièmes épreuves des finales régionales de cycle libre 2^{ème} année 6 ans et Cycle Libre 3^{ème} année.

La prime est fixe, attribuée aux chevaux sans aucune pénalité sur le parcours :

Epreuves Régionales	Dotations en points* au sans faute	Dotations en euros Prime au sans faute
Formation 1	20	0
Formation 2	20	0
Formation 3	20	0
Formation 4	20	0

Prime au sans faute		Epreuves régionales		Epreuves Finales régionales/CIR		
		Dotations en points*	Dotations en euros		Dotations en points*	Dotations en euros
Cycle Libre	1 – 0,95m	20	20	1 ^{ère} année 4 et 5 ans	20	20
	2 – 1,05m	20	20	2 ^{ème} année 5 et 6 ans	20	20
	3 – 1,15m	20	20	3 ^{ème} année 6 ans	20	20
Cycle Classique	4 ans ASB	60	30	4 ans ASB	105	35
	5 ans ASB	90	45	5 ans ASB	150	50
	6 ans ASB	140	55	6 ans ASB	210	60

*Points qualificatifs (en totalité ou partiellement, cf. Règlement Finales CSO Cycle Libre et Jeunes Poneys) aux Finales Nationales de CSO Cycle Libre et Cycle Classique Jeunes Poneys (points pris en compte dans les listes TOP 100).

2.2.2 Cycle Classique ouvert aux SFAA : Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage

Prime au sans faute		Epreuves régionales		Epreuves CIR		
		Dotations en points	Dotations en euros		Dotations en points	Dotations en euros
Cycle Classique	4 ans	60	60	4 ans	105	105
	5 ans	90	90	5 ans	150	150
	6 ans	140	140	6 ans	210	210

2.2.3 Cycle Classique 6 ans SFAA : Epreuves au barème A à chronomètre

Concernant les épreuves Cycle classique 6 ans Qualification SFAA 2ème épreuve, les gains/points sont calculés de la manière suivante :

- Parcours sans pénalité : prime correspondant à 80% de la prime au sans-faute des 6 ans Qualification sans chrono soit 112€ pour une épreuve régionale (168€ pour une épreuve de CIR)
- Classement au chronomètre : prime complémentaire allouée au premier tiers des partants et calculée en fonction du classement de la manière suivante :
 - nombre de partants
 - multiplié par 0.43 (taux de sans-faute moyen en épreuve 6 ans Qualification)
 - multiplié par 20% de la prime au sans-faute des 6 ans Qualification sans chrono soit 28€ pour une épreuve régionale (42€ pour une épreuve de CIR)
 - multiplié le coefficient de l'algorithme détaillé en article 2.3 correspondant au rang de classement

Exemple :

Sur une épreuve régionale de 6 ans Qualification SFAA au chronomètre de 20 partants et 12 sans faute. Le 5^{ème} classé sera crédité de :

$$112+20*0.43*140*0.2*(3.5/35) = 136.08 \text{ €}$$

Mini partants	19		20	partants	SFAA	
Maxi partants	21					
Clst	algorithmme	coef	Prime au sans faute	Prime au classement	TOTAL PRIME	
1	9.8	0.28	112	67.42	179.42	
2	7.3	0.21	112	50.22	162.22	
3	5.3	0.15	112	36.46	148.46	
4	4.2	0.12	112	28.90	140.90	
5	3.5	0.1	112	24.08	136.08	
6	2.8	0.08	112	19.26	131.26	
7	2.1	0.06	112	14.45	126.45	
8	0.0	0	112	-	112.00	
9	0.0	0	112	-	112.00	
10	0.0	0	112	-	112.00	
11	0.0	0	112	-	112.00	
12	0.0	0	112	-	112.00	
TOTAL	35.0	1	1344	240.8	1584.8	

Un euro équivaut à un point dans les classements TOP 100.

2.2.4 Cycle Classique ouvert aux Autres Stud-Book, Finales régionales Cycle Libre 2ème et 3ème année 6 ans : Epreuves au barème A à chronomètre

Concernent les épreuves suivantes :

- Cycle classique 6 ans Qualification Autres Stud-Book 2ème épreuve ;
- Cycle libre 2ème année 6 ans et Cycle Libre 3ème année : 2ème épreuve lors d'une finale régionale.

Les gains/points sont calculés de la manière suivante :

- Parcours sans pénalité : prime correspondant à 80% de la prime au sans-faute des 6 ans Qualification sans chrono soit 44€ pour une épreuve régionale de Cycle Classique 6 ans et 48€ pour une épreuve de CIR Cycle Classique 6 ans et 16€ pour une épreuve de Finale régionale de Cycle Libre
- Classement au chronomètre : prime complémentaire allouée au premier tiers des partants et calculée en fonction du classement de la manière suivante :
 - nombre de partants
 - multiplié par 0.43 (taux de sans-faute moyen en épreuve 6 ans Qualification)
 - multiplié par 20% de la prime au sans-faute des 6 ans Qualification sans chrono soit 11€ pour une épreuve régionale (12€ pour une épreuve de CIR et 4€ pour une Finale Régionale de Cycle Libre)
 - multiplié le coefficient de l'algorithme détaillé en article 2.3 correspondant au rang de classement

Exemple :

Sur une épreuve régionale de 6 ans Qualification Autres Stud-Book au chronomètre de 5 partants et 3 sans faute. Le 2ème classé sera crédité de :

$$44+5*0.43*55*0.2*(4/10) = 53.46 \text{ €}$$

Mini partants	4	5	partants	ASB	
Maxi partants	6				
Clst	algorithme	coef	Prime au sans faute	Prime au classement	TOTAL PRIME
1	6.0	0.60	44	14.19	58.19
2	4.0	0.40	44	9.46	53.46
3	0.0	0.00	44	-	44.00
4	0.0	0.00		-	-
5	0.0	0.00		-	-
6	0.0	0.00		-	-
7	0.0	0.00		-	-
TOTAL	10.0	1.00	132	23.65	155.65

Les points dans les classements TOP 100 ASB sont ramenés au niveau des points acquis par un cheval dans une épreuve SFAA.

2.3 Algorithme de répartition des dotations

Dotation de base : 5 euros pour 3 partants. 5

Algorithme de répartition (1 prix pour 3 partants).

Dot.	Nb partants	Nbre tranches	Classement																																		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33		
			nombre de points attribués en fonction du classement																																		
5	1	à 3	1	5.0																																	
10	4	à 6	2	6.0	4.0																																
15	7	à 9	3	7.5	4.5	3.0																															
20	10	à 12	4	8.8	5.6	3.2	2.4																														
25	13	à 15	5	9.5	6.5	3.8	3.0	2.2																													
30	16	à 18	6	9.6	7.0	4.6	3.6	3.0	2.2																												
35	19	à 21	7	9.8	7.3	5.3	4.2	3.5	2.8	2.1																											
40	22	à 24	8	10.0	7.6	6.0	4.8	4.0	3.2	2.4	2.0																										
45	25	à 27	9	10.3	7.9	6.4	5.2	4.4	3.6	2.8	2.4	2.0																									
50	28	à 30	10	10.7	8.3	6.8	5.5	4.7	3.9	3.1	2.7	2.3	2.0																								
55	31	à 33	11	11.0	8.6	7.1	5.8	5.0	4.2	3.4	3.0	2.6	2.3	2.0																							
60	34	à 36	12	11.2	8.8	7.3	6.1	5.3	4.5	3.7	3.3	2.9	2.6	2.3	2.0																						
65	37	à 39	13	11.4	9.0	7.5	6.3	5.6	4.8	4.0	3.6	3.2	2.8	2.5	2.3	2.0																					
70	40	à 42	14	11.6	9.2	7.8	6.6	5.8	5.0	4.2	3.8	3.4	3.1	2.8	2.5	2.2	2.0																				
75	43	à 45	15	11.9	9.5	8.0	6.8	6.0	5.2	4.4	4.0	3.6	3.3	3.0	2.7	2.4	2.2	2.0																			
80	46	à 48	16	12.1	9.7	8.2	7.0	6.2	5.4	4.6	4.2	3.8	3.5	3.2	2.9	2.6	2.4	2.2	2.0																		
85	49	à 51	17	12.2	9.8	8.4	7.2	6.4	5.6	4.8	4.4	4.0	3.7	3.4	3.1	2.8	2.6	2.4	2.2	2.0																	
90	52	à 54	18	12.4	10.0	8.5	7.3	6.6	5.8	5.0	4.6	4.2	3.8	3.5	3.3	3.0	2.8	2.6	2.4	2.2	2.0																
95	55	à 57	19	12.7	10.3	8.8	7.6	6.7	5.9	5.1	4.7	4.3	4.0	3.7	3.4	3.2	2.9	2.7	2.5	2.3	2.2	2.0															
100	58	à 60	20	12.7	10.3	8.9	7.7	6.9	6.1	5.3	4.9	4.5	4.2	3.9	3.6	3.3	3.1	2.9	2.7	2.5	2.3	2.2	2.0														
105	61	à 63	21	13.0	10.6	9.1	7.8	7.0	6.2	5.4	5.0	4.6	4.3	4.0	3.7	3.5	3.3	3.0	2.8	2.7	2.5	2.3	2.2	2.0													
110	64	à 66	22	13.0	10.7	9.2	8.0	7.2	6.4	5.6	5.2	4.8	4.4	4.1	3.9	3.6	3.4	3.2	3.0	2.8	2.6	2.5	2.3	2.2	2.0												
115	67	à 69	23	13.3	10.9	9.3	8.1	7.3	6.5	5.7	5.3	4.9	4.6	4.3	4.0	3.8	3.5	3.3	3.1	2.9	2.8	2.6	2.4	2.3	2.1	2.0											
120	70	à 72	24	13.4	11.0	9.5	8.3	7.5	6.6	5.8	5.4	5.0	4.7	4.4	4.1	3.9	3.7	3.4	3.2	3.1	2.9	2.7	2.6	2.4	2.3	2.1	2.0										
125	73	à 75	25	13.4	11.0	9.6	8.4	7.6	6.8	6.0	5.6	5.2	4.8	4.5	4.3	4.0	3.8	3.6	3.4	3.2	3.0	2.8	2.7	2.5	2.4	2.3	2.1	2.0									
130	76	à 78	26	13.5	11.2	9.7	8.5	7.7	6.9	6.1	5.7	5.3	5.0	4.7	4.4	4.1	3.9	3.7	3.5	3.3	3.1	3.0	2.8	2.7	2.5	2.4	2.2	2.1	2.0								
135	79	à 81	27	13.8	11.3	9.8	8.6	7.8	7.0	6.2	5.8	5.4	5.1	4.8	4.5	4.3	4.0	3.8	3.6	3.4	3.2	3.1	2.9	2.8	2.6	2.5	2.4	2.2	2.1	2.0							
140	82	à 84	28	13.9	11.5	10.0	8.7	7.9	7.1	6.3	5.9	5.5	5.2	4.9	4.6	4.4	4.1	3.9	3.7	3.5	3.4	3.2	3.0	2.9	2.7	2.6	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0						
145	85	à 87	29	14.0	11.6	10.1	8.9	8.0	7.2	6.4	6.0	5.6	5.3	5.0	4.7	4.5	4.2	4.0	3.8	3.6	3.5	3.3	3.1	3.0	2.8	2.7	2.6	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0					
150	88	à 90	30	14.1	11.7	10.2	9.0	8.2	7.3	6.5	6.1	5.7	5.4	5.1	4.8	4.6	4.3	4.1	3.9	3.7	3.6	3.4	3.2	3.1	2.9	2.8	2.7	2.6	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0				
155	91	à 93	31	14.2	11.8	10.3	9.1	8.3	7.4	6.6	6.2	5.8	5.5	5.2	4.9	4.7	4.4	4.2	4.0	3.8	3.7	3.5	3.3	3.2	3.0	2.9	2.8	2.7	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0			
160	94	à 96	32	14.3	11.9	10.4	9.2	8.3	7.5	6.7	6.3	5.9	5.6	5.3	5.0	4.8	4.5	4.3	4.1	3.9	3.8	3.6	3.4	3.3	3.1	3.0	2.9	2.8	2.6	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0		
165	97	à 99	33	14.4	12.0	10.5	9.2	8.4	7.6	6.8	6.4	6.0	5.7	5.4	5.1	4.9	4.6	4.4	4.2	4.0	3.9	3.7	3.5	3.4	3.2	3.1	3.0	2.8	2.7	2.6	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	

2.4 Part organisateur délégué perçue sur les engagements

Cycle Classique :

Le nombre d'engagés d'un événement comportant des épreuves de cycle classique inclut les engagés en cycle libre et jeunes poneys de ce même événement.

	Somme des engagés		
	Inférieur à 250	Supérieur à 250 et inférieur à 500	501 et plus
Part organisateur	2 250 €	Nombre d'engagés * 9€	(500 * 9€) + (nombre d'engagés – 500) * 8€
Part organisateur	2 000 €		
Epreuves SHF vidéo	Une quote-part de 150 €HT (180€ TTC) par journée de concours sera déduite de ce total		

Exemples :

Concours 202199999 du mardi xx/xx/2021 au jeudi xx/xx/2021 (hors épreuves SHF-vidéo)

Nb engagés = 453 en cycle classique, 114 en cycle libre, 173 en jeunes poneys soit 740 engagés

Part organisateur = (500*9 €) + ((740-500)*8 €) = 4 500€ + 1 920€ = 6 420 €

Cycle libre :

Événement ne comportant que des épreuves de cycle libre :

- 13 Euros par engagement, sur les épreuves qui ont lieu le week-end ou les jours fériés ;
- 9 Euros par engagement, sur les épreuves qui ont lieu en semaine.

Un délai de 10 jours ouvrés maximum est fixé pour la mise en paiement de cette part organisateur délégué sur les engagements.

3 CONCOURS COMPLET

3.1 Engagements

Engagements en euros		Epreuves Régionales Labellisées	Epreuves CIR
Cycle Classique	C. Cl. 4 ans Qualification label	36	43
	C. Cl. 5 ans Qualification	49	59
	C. Cl. 6 ans Qualification	59	71
	Formation 1/2/3	36	
Cycle Libre	1ère année	26	
	2ème année	28	
	3ème année	33	

3.2 Dotations

A titre transitoire, une surprime est attribuée lors des épreuves régionales et interrégionales du cycle classique Qualification Concours Complet aux chevaux primés et inscrits au stud-book du cheval de selle français (SF), à celui du cheval anglo-arabe (AA) et à celui du cheval anglo-normand (CSAN).

Cette surprime correspond au montant de la prime obtenue multipliée par un coefficient de 2,5.

En cycle libre et en Formation, aucune surprime n'est allouée.

Exemple : un Selle Français gagnant une prime de 10 euros recevra une somme totale de 35 euros soit 10 euros de prime de base et 25 euros de surprime.

3.2.1 Epreuves de Concours complet Cycle Classique Qualification et Cycle Libre

Sur chaque catégorie d'épreuve, un montant de prime unique, défini dans le tableau récapitulatif ci-dessous est distribué à raison d'une prime pour 3 partants ou fraction de 3.

Pour bénéficier des primes, les chevaux devront répondre aux critères de résultat énoncés au règlement des épreuves d'élevage.

		Epreuves Régionales Labellisées Prime	Epreuves Régionales Labellisées Surprime sur dotation pour SFAA	Epreuves Inter-Régionales (CIR) Prime	Epreuves Inter-Régionales (CIR) Surprime sur dotation pour SFAA
Cycle Classique	C. Cl. 4 ans Qualification	38	95	46	115
	C. Cl. 5 ans Qualification - jusqu'à la semaine 32	49	122.5		
	C. Cl. 5 ans Qualification - à partir de la semaine 33	72	180	86	215
	C. Cl. 6 ans Qualification label - jusqu'à la semaine 32	78	195		
	C. Cl. 6 ans Qualification label - à partir de la semaine 33	107	267.5	128	320
Cycle Libre	1ère année	65			
	2ème année	69			
	3ème année	104			

Le montant des demi-primes prévues au règlement des épreuves d'élevage est fixé à 50% de la valeur des primes dans chacune des catégories.

3.2.1.1 Epreuves de Concours complet Formation 1, 2 et 3

Une prime est attribuée au premier tiers du classement sous réserve d'être sans faute sur les tests de cross et de CSO (hors pénalité de temps): la prime correspond au montant de l'engagement.

Une demie prime est attribuée aux chevaux sans faute sur les tests de cross et de CSO (hors pénalité de temps) n'étant pas dans le premier tiers du classement : la prime correspond à la moitié du montant de l'engagement.

Epreuves Régionales			Prime de base	Surprime sur dotation pour SFAA
Cycle Classique	Formation 1/2/3	Primes	36	90
		Demi-primes	18	45

3.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves		Concours régionaux labellisés et CIR en euros
Cycle Classique	C. Cl. 4 ans Qualification label	24
	Formation 1/2/3	24
	C. Cl. 5 ans Qualification	24
	C. Cl. 6 ans Qualification	24
Cycle Libre	1 ^{ère} année	13
	2 ^{ème} année	17
	3 ^{ème} année	18

Une aide additionnelle fixe de 500 euros est versée aux organisateurs d'épreuves régionales Label SHF ou interrégionales.

4 DRESSAGE

4.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales	Epreuves régionales labellisées	Epreuves CIR
4 ans	30	35	40
5 ans	35	45	55
6 ans	45	55	65
Formation 1	25		
Formation 2	30		
Formation 3	35		
Cycle Libre 1	25		
Cycle Libre 2	30		
Cycle Libre 3	35		

4.2 Dotations

Note : Les surprimes sont applicables sur les dotations du cycle classique suivant les conditions détaillées au § 1.3.

Sur chaque catégorie d'épreuve, un montant de prime unique, défini dans le tableau récapitulatif ci-dessous est distribué aux chevaux ayant obtenu une première prime ou une prime Espoir.

Une surprime est attribuée lors des épreuves régionales et interrégionales du cycle classique Qualification de Dressage aux chevaux primés et inscrits au stud-book du cheval de selle français (SF), à celui du cheval anglo-arabe (AA) et à celui du cheval anglo-normand (CSAN).

Cette surprime correspond à 20% du montant des gains et profits alloués à l'occasion des épreuves concernées.

En cycle libre et en Formation, aucune surprime n'est allouée.

Exemple : Un Selle Français gagnant une prime de 25 euros recevra une somme totale de 30 euros.

Prime fixe	Epreuves régionales		Epreuves régionales labellisées				Epreuves CIR			
	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA	Prime	Surprime sur dotation pour SFAA
	1 ^{ère} prime		prime Espoir		1 ^{ère} prime		prime Espoir		1 ^{ère} prime	
4 ans	30	6	84	16.8	60	12	117	23.4	90	18
5 ans	35	7	98	19.6	70	14	136	27.2	105	21
6 ans	45	9	126	25.2	90	18	175	35	135	27
F1	25									
F2	30									
F3	35									
Cycle Libre 1	25									
Cycle Libre 2	30									
Cycle Libre 3	35									

4.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Cycle Classique Qualification et Formation : 13 Euros par engagement

Cycle libre : 10 Euros par engagement

Une aide additionnelle de 400€ sera versée aux organisateurs de concours labellisés et CIR.

Un délai de 10 jours ouvrés maximum est fixé pour la mise en paiement de cette part organisateur délégué sur les engagements.

5 ATTELAGE

5.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales	Epreuves Label
Formation 1	26	31
Formation 2	26	31
Qualification 1	29	34
Qualification 2	34	39

5.2 Dotations

La valeur des primes dans chaque épreuve dépendra de la proportion de chevaux classés.

5.2.1. Dotation globale

La somme globale distribuée sur chaque épreuve est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de partants par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Prime par partant en gains	Epreuves régionales	Epreuves Label
Formation 1	60	65
Formation 2	60	65
Qualification 1	66	71
Qualification 2	78	83

5.2.2 Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie entre les chevaux classés 2ème prime et 1ère prime, tel que défini à l'article 823 du règlement des épreuves d'élevage, en fonction du nombre d'unités attribué à chaque niveau de prime :

1 ^{ère} prime	2 ^{ème} prime
2 unités de prime	1 unité de prime

Dans tous les cas la valeur de l'unité de prime est plafonnée au double de la prime de base par cheval partant.

Exemple : Epreuve régionale F1 avec 20 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve est de $20 \times 60 = 1\,200$ €.

4 chevaux classés en 1^o prime et 7 chevaux en 2^o prime, soit $(4 \times 2) + 7 = 15$ unités de prime distribuées.

La valeur de l'unité de prime est donc de $1\,200 / 15 = 80$ €.

Le montant des 1^o primes s'établit à $80 \times 2 = 160$ €, celui des 2^o primes à $80 \times 1 = 80$ €.

5.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves régionales	En euros
Formation 1 et 2	13.00
Qualification 1	14.00
Qualification 2	18.50

6 ENDURANCE

6.1 Engagements

En euros		Epreuves régionales	Epreuves interrégionales
4 ans	20 km	35	45
5 ans	20 km	30	
	40 km	45	50
6 ans	20 km	30	
	40 km	30	
	60 km	50	
	80 km VI	70	80
	90 km VI		
	90 km VL		

6.2 Dotations

Des dotations seront versées aux 50% premiers partants pour toutes les épreuves de 5 ans et 6 ans et aux 100% des classés pour les 4 ans. Si le nombre de chevaux recevant la dotation n'est pas un nombre entier, alors il sera arrondi à l'unité supérieure.

6.2.1 Epreuves régionales

Valeur des gains par cheval classé, en euros		Epreuves régionales	Epreuves interrégionales
4 ans	20 km	70	180
5 ans	20 km	60	
	40 km	90	200
6 ans	20 km	60	
	40 km	60	
	60 km	100	
	80 km VI	140	320

6.3 Part organisateur perçue sur les engagements et aide aux organisateurs

Le montant de la ristourne organisateur d'un concours d'endurance sera de 30 Euros par engagement (hors épreuves de présentation 4 ans).

Une aide supplémentaire de 900 euros est versée aux organisateurs d'épreuves régionales ou interrégionales sous réserve qu'ils organisent une journée dédiée aux jeunes chevaux (sans épreuve fédérale). La décision d'attribution ou de refus d'attribution de cette aide ne peut faire l'objet d'aucun recours. Pour une journée non dédiée aux jeunes chevaux, aucune aide organisatrice ne sera versée.

Un délai de 10 jours ouvrés maximum est fixé pour la mise en paiement de cette part organisateur délégué sur les engagements.

7 STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER

7.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales
4 ans	19
5 ans	24
6 ans	28

7.2 Dotations

7.2.1 Epreuves régionales, interrégionales

7.2.1.1 Dotation globale

La somme globale distribuée sur chaque épreuve est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de partants par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Epreuves régionales et interrégionales	Prime par partant en €	Points qualificatifs Finale CSO*
4 ans	13	60
5 ans	17	90
6 ans	20	140

*Règlement Finales CSO, statut dérogatoire des chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter est accordé pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des points qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- les 1ères primes de Hunter correspondent aux points d'une prime de CSO régionale
- les 2èmes primes de Hunter correspondent à la moitié des points d'une prime de CSO régionale

7.2.1.2 Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie par catégorie d'âge entre les chevaux classés 2ème prime et 1ère prime tel que défini à l'article 10.312 du règlement des épreuves d'élevage de la SHF en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de prime :

1 ^{ère} prime	2 ^{ème} prime
2 unités de prime	1 unité de prime

Dans tous les cas la valeur de l'unité de prime est plafonnée au double de la prime de base par cheval partant.

Les primes des chevaux de 5 ans tardifs courant en épreuve de 4 ans tel que défini à l'article 10.22 du règlement des épreuves d'élevage de la SHF seront diminuées de moitié.

Les primes des chevaux de 6 ans tardifs courant en épreuve de 5 ans tel que défini à l'article 10.22 du règlement des épreuves d'élevage de la SHF seront diminuées de moitié.

*Exemple : Epreuve de 5 ans avec 20 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve est de $20 \times 17 \text{ €} = 340 \text{ €}$
6 chevaux classés en 1^o prime et 8 chevaux en 2^o prime, soit $(6 \times 2) + 8 = 20$ unités de prime distribuées. La valeur de l'unité de prime est donc de $340 \text{ €} / 20 = 17 \text{ €}$. Le montant des 1ères primes s'établit à $17 \times 2 = 34 \text{ €}$, celui des 2èmes primes à $17 \times 1 = 17 \text{ €}$.*

7.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves régionales en euros	
4 ans	14.00
5 ans	16.00
6 ans	18.00

8 PONEYS

8.1 Engagements

Les tarifs d'engagement en épreuves de saut d'obstacles sont de :

En euros	Epreuves régionales	Finales régionales (2 tours)
4 ans	23	52
5 ans	24	56
6 ans	25	60

Les tarifs d'engagement en dressage et CCE sont de :

En euros	Epreuves régionales
Régionaux – 4, 5 & 6 ans	24

Les tarifs d'engagement en Hunter sont de :

En euros	Epreuves régionales
4 ans	19
5 ans	24
6 ans	28

8.2 Dotations Saut d'obstacles

8.2.1 Epreuves régionales labellisées et finales régionales

Prime au sans faute		Epreuves régionales		Epreuves Finales régionales		
		Dotations en points	Dotations en euros		Dotations en points	Dotations en euros
Cycle Classique Jeunes Poneys	4 ans	25	25	4 ans	50	50
	5 ans	30	30	5 ans	56	56
	6 ans	35	35	6 ans	60	60

Les poneys Origines Constatées ne sont pas primés.

8.2.2 Répartition de la dotation

La prime est fixe, attribuée aux poneys sans aucune pénalité sur le parcours.

Dans les épreuves de 4 ans, un poney ayant une pénalité inférieure ou égale à 4 points se verra octroyé le tiers de la somme d'un poney sans-faute soit :

- 8€ / 8 points en épreuves régionales
- 17€ / 17 points en épreuves finales régionales

8.3 Dotations Dressage et CCE - Epreuves qualificatives

Le montant global distribué en épreuves qualificatives de dressage et de CCE est de 7 200 euros, au prorata du nombre de partants des épreuves régionales.

Cette enveloppe est répartie, en fin d'année, en fonction du nombre total de 1ères primes en dressage et en fonction du nombre total d'unités de prime attribuées dans l'année en épreuves qualificatives en CCE.

En CCE, une unité de prime est distribuée suivant le classement final à raison d'une prime pour 3 partants ou fraction de 3.

Une demie prime est distribuée si le jeune poney n'est pas classé dans le premier tiers mais répond aux critères de l'article 13.15 du Règlement Cycle classique Jeunes Poneys.

Les poneys Origines Constatées ne sont pas primés.

Le montant global distribué en épreuves de CCE et dressage sera calculé sur la base des dotations 2019 au prorata des engagés.

8.4 Dotations Hunter

Les primes sont identiques aux primes des épreuves chevaux de Hunter (cf. Art. 7.2).

Les poneys Origines Constatées ne sont pas primés.

8.5 Part organisateur perçue sur les engagements

La part reversée par engagement aux organisateurs d'épreuves départementales et régionales en saut d'obstacles, en dressage et en CCE est de 9€ TTC.

Pour les épreuves Hunter poneys, la part organisateur est identique à celle des épreuves Hunter chevaux.